



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 56079

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la taxe sur les transactions financières et les transactions de change qui consiste en un prélèvement sur les flux financiers internationaux caractéristiques de la mondialisation et généralement peu imposés. Plusieurs pays dont la France se sont déjà engagés en faveur de cet outil mais son entrée en vigueur est conditionnée à la mise en place de procédures similaires dans l'espace économique européen. Les revenus de cette taxe, estimés à plus de 33 milliards de dollars, seraient une aide précieuse notamment pour le financement de l'aide au développement dans le domaine de la santé. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce sujet ainsi que l'avancement des négociations avec les autres pays européens.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56079

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7332

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)